



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 05 MARS 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

27 février 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 31
- Votants : 41

Délibération

mise en ligne le :

20 mars 2025

Délibération certifiée

exécutoire le :

20 mars 2025

10 –

**TRAVAUX DE
RENOVATION DU
CHATEAU D'EAU :
MODIFICATION DU
PROGRAMME INITIAL,
AVENANT AU
CONTRAT DE
MAITRISE D'ŒUVRE
ET AUTORISATION A
SIGNER LES
MARCHES DE
TRAVAUX**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-sept février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Steve BOSSART, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Kevin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean-Luc BOULET à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Monique ZARABSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

En tant qu'aménageur et gestionnaire du Parc des industries Artois-Flandres, le syndicat mixte SIZIAF est le maître d'ouvrage du service public de distribution de l'eau potable à l'ensemble des entreprises du Parc des industries.

Le service de l'eau potable du Parc des industries Artois-Flandres repose sur l'exploitation du forage n°19-4D-0214 localisé au cœur du Parc des industries.

Le service de l'eau potable est confié par affermage à VEOLIA Eau depuis le 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Le patrimoine du service de l'eau se limite aux constructions du périmètre de protection immédiat du captage, à savoir le réservoir et le bâtiment de production ainsi que les 14.6km du réseau de distribution et ses accessoires.

Le réservoir d'eau potable, construit en 1970, est un ouvrage en béton armé de 50m de haut, d'une capacité de stockage de 1500m³ divisée en 2 cuves.

Le SIZIAF a procédé en 1998 à des travaux de rénovation du réservoir. Des travaux de sécurisation du réservoir et du bâtiment de production ont été réalisés par le délégataire en 2011.

Il n'y a pas eu depuis 2011 de travaux de rénovation et/ou de renouvellement en dehors des travaux de renouvellement programmés dans le cadre de la délégation de service public.

Or, il a été constaté lors des dernières visites et inspections des ouvrages que les équipements se dégradent et qu'il devient nécessaire de réaliser des nouveaux travaux de rénovation du réservoir afin de garantir la sécurité des intervenants et la qualité d'exploitation du service.

En effet, les différentes dégradations constatées concernent les éléments suivants :

- Infiltration d'eau dans le fût du château d'eau et stagnation en partie basse
- Défaut d'étanchéité des ouvertures
- Corrosion importante de l'escalier et du garde-corps sur toute la hauteur
- Descellement de nombreuses fixations de l'escalier sur le béton
- Résine d'étanchéité intérieure de la cuve cloquée et arrachée par endroits
- Eclats de béton et ferrallages apparents par endroits
- Eclairage intérieur de la cuve hors service
- Stagnation d'eau de pluie dans les « cheneaux » de la coupole, évacuations obstruées et/ou trop petites
- Traces d'humidité visibles sous la coupole
- Escalier extérieur béton fissuré et sans main-courante.

Pour entreprendre ces travaux de rénovation, une prestation de maîtrise d'œuvre été confiée au cabinet Verdi en avril 2024 pour une mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre s'élevant à 18 940 € H.T. pour un coût estimatif de travaux fixé à 200 000 € H.T.

Lorsque le cabinet Verdi a rendu son rapport de diagnostic, il est apparu nécessaire d'entreprendre des travaux complémentaires pour sécuriser cet ouvrage compte-tenu de l'apparition de nouveaux désordres.

Le coût estimatif des travaux à réaliser s'élève à 605 000 € H.T.

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Verdi en avril 2024 prévoyant une rémunération de 18 940 €,

Considérant la nécessité de signer un avenant à ce contrat de maîtrise d'œuvre pour entreprendre l'intégralité des travaux de rénovation nécessaire à la sécurisation du château d'eau,

Considérant que la nouvelle rémunération du maître d'œuvre peut être fixée à 38 115 € pour une enveloppe de travaux de 605 000 €,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer un avenant avec le cabinet VERDI pour augmenter l'enveloppe des travaux de 200 000 € à 605 000 € et augmenter la rémunération du maître d'œuvre de 18 940 € à 38 115 €,
- **Autorise** le Président à lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux de rénovation estimés à 605 000 e H.T.,
- **Autorise** le Président à signer le ou les marché(s) conclu(s) avec l'entreprise ou les entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché de travaux de rénovation du château d'eau,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS

André KUCHCINSKI